

Règlement des 3 sommets

1. Assurance et responsabilité

Chaque participant doit être assuré en responsabilité civile vis-à-vis des tiers et contre les accidents personnels.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de dommage touchant les participants, les spectateurs ou tout autre tiers.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents, qui renoncent à tout recours contre l'organisation en cas de dommage ou de séquelles pouvant survenir du fait de l'épreuve.

2. Engagement et respect du règlement

Tout coureur s'engage, par le seul fait de son inscription, à respecter le présent règlement.

Le parcours est entièrement libre, tant en ce qui concerne l'itinéraire lui-même que l'ordre de passage aux différents sommets et au poste de contrôle des Clées. S'agissant avant tout d'un défi, les participants peuvent ne rallier qu'un seul sommet ou ne pas passer par les Clées. Seuls le départ et l'arrivée à la Halle des Fêtes de Vallorbe sont obligatoires.

Le nombre de points de contrôle visités, les heures de passage et les temps réalisés seront publiés dans les résultats.

Bien que le parcours soit libre, les concurrents s'engagent à respecter la signalisation en vigueur, les interdictions, les propriétés privées ainsi que les zones de protection de la nature et de la faune. Sauf exceptions, ils resteront sur les sentiers, chemins et routes. En cas de non-respect de ces règles, le concurrent est seul responsable des éventuelles conséquences. Il s'engage également à ne laisser aucun déchet sur le parcours.

Les concurrents peuvent effectuer le parcours à tout moment entre le mercredi 26 août et le dimanche 30 août 2026.

À l'exception des VTT électriques pour les participants inscrits dans cette catégorie, les concurrents s'engagent à ne pas faire usage de moyens de transport motorisés. Les personnes inscrites en catégorie trail s'engagent également à ne pas utiliser de vélo, sous peine de disqualification.

Dans le but que le plus grand nombre puisse y participer, les concurrents qui souhaiteraient néanmoins utiliser un moyen de transport (par exemple afin d'éviter de longues distances de transition) ou y ont du s'y résoudre en informant préalablement l'organisation par e-mail à l'adresse trois_sommets@cas-vallorbe.ch, en indiquant les moyens de transport utilisés ainsi que les portions du trajet concernées, auquel cas, ceci sera publié sur les résultats qui seront considérés comme valides.

3. Ravitaillement, équipement et sécurité

En fonction de l'itinéraire choisi, des possibilités de ravitaillement sont disponibles auprès de certaines fontaines et de certains commerces, selon leurs heures d'ouverture. Des bouteilles d'eau en libre-service seront également mises à disposition à certains endroits, généralement à proximité des sommets.

Toutefois, la course se déroulant en autonomie, les concurrents veilleront à disposer de suffisamment de ravitaillement pour faire face aux éventuels imprévus et s'équiperont en conséquence, notamment en fonction des conditions météorologiques et de l'itinéraire choisi.

Les concurrents sont autorisés à se faire ravitailler par d'autres personnes sur le parcours.

En cas d'urgence ou d'accident, appelez immédiatement le 144 ou le 1414 (Rega), ou le 112 en France.

4. Chronométrage et résultats

Le chronométrage se fera au moyen de l'application FixFinder, que les participants installeront sur leur téléphone. Ils ont le choix entre créer leur propre compte ou utiliser un compte préconfiguré, accessible au moyen d'un QR code.

L'application FixFinder utilise des QR codes que les participants devront scanner au départ, aux postes de contrôle et à l'arrivée pour enregistrer leur passage.

En cas de problème, notamment si le QR code n'est pas trouvé au point de contrôle, les participants peuvent envoyer un message accompagné d'une photo du point concerné ainsi que de l'heure de passage à trois_sommets@cas-vallorbe.ch ou au +41 79 286 02 03.

En cas de batterie à plat, de panne du téléphone ou de tout autre problème empêchant l'utilisation de FixFinder, les participants enverront leur tracé GPS à l'adresse e-mail précitée. En l'absence de tracé GPS, ils noteront leurs temps de passage et contacteront l'organisateur à la même adresse afin de trouver une solution.

S'agissant avant tout d'un défi, dans le but de limiter l'aspect compétition et compte tenu du contexte, qui rend difficile de s'assurer de l'absence de toute tricherie, les prix seront attribués par tirage au sort.

Les résultats seront publiés sur le site du CAS Vallorbe (www.cas-vallorbe.ch), de même que les noms des gagnants des prix, qui leur seront envoyés.

Les prix souvenirs sont à retirer au stand du CAS Vallorbe pendant les horaires d'ouverture du CAS Vallorbe ou seront envoyés aux participants.

5. Données personnelles et droit à l'image

Par son inscription, chaque concurrent autorise la publication de ses nom, prénom, année de naissance, lieu de domicile, numéro de dossard, temps de course et classement dans les listes d'inscription et de résultats.

Cette autorisation s'applique à tout type de support : écrit, radiophonique, télévisuel ou électronique, ainsi qu'aux annonces faites lors du comptoir.

Les photos et vidéos prises dans le cadre de l'événement par l'organisateur peuvent être utilisées à des fins de communication et de promotion, sans contrepartie financière ni droit à indemnisation.

Cette autorisation s'applique également aux personnes inscrites par un tiers.

Vallorbe, le 16.08.2026